

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moustier dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Claudine ÉON, Maire.

Présents : Claudine ÉON, Patrick CROUZET, Romain EYGUIERE, Vincent CHAMBOULIVE, Max MICHEL, Françoise SACCHET, Marie-Louise BRUNETAUD

Absents excusés : Bruno KARSENTI, Jean-Claude BLOUET

Assiste également : Laetitia NAÏBO, secrétaire de mairie

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Secrétaire de séance : Françoise SACCHET

1) **Motion en soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux**

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la motion en soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux prise par le conseil départemental de Lot-et-Garonne en séance du 24 mars 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** cette motion en soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux, annexée à cette délibération.

2) **Vente de matériel/équipement service voirie de la CCPL**

Mme le Maire liste au conseil municipal le matériel de voirie de la CCPL qui est mis en vente et proposé aux communes. Après discussion, le conseil municipal ne donne pas suite.

3) **Aménagement du bourg : information subventions**

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'obtention d'une subvention de 25 040 € au titre de la campagne de l'agence nationale des sports 2023 pour les terrains multisports/parcours de santé.

Concernant les aides départementales, les amendes de police (6 080 €) seraient obtenus et la commission FACIL a lieu le 23 juin.

Suite à la pré-demande auprès de la Région pour les fonds européens, la 2^{ème} étape en ligne a été effectuée le 1^{er} juin.

Pour finir, un dossier auprès de l'ADEME « appel à projets marche du quotidien » a été déposé le 5 juin.

Mme le Maire dit au conseil municipal, ayant rencontré le Sous-Préfet, que la demande de subvention au titre de la DETR 2023 est reportée en 2024 et que le projet n'est pas éligible au fonds vert.

Il convient de prévoir une réunion avec GETUDE pour faire un point sur les financements et les travaux.

4) **Emplois techniques**

Mme le Maire dit au conseil municipal que l'emploi d'agent polyvalent des écoles (31H) sera renouvelé pour 2 ans de plus et à l'issue de ce contrat, un CDI sera proposé. Pour l'emploi d'agent d'entretien polyvalent (17H), ce contrat sera renouvelé pour une année supplémentaire.

5) **Les jours nets**

Pour la 2^{ème} année, la commune organise « les jours nets 47 » : samedi 17 juin 2023 à 9H. 17 inscrits à ce jour.

6) **Courriers divers et informations de gestion communale**

- **Catastrophe naturelle sécheresse et église** : Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à sécheresse et réhydratation des sols le 3 mai 2023. La population a été avertie. La commune a ouvert un dossier de sinistre auprès de l'assurance Groupama, un expert viendra sur place.

De plus, la commune a également déclaré un « événement climatique » suite à des coups de vents importants en avril 2023, qui a fait décrocher le faîtage et les tuiles en ardoise de l'église. Réparation par l'entreprise ROUSSILLE pour 1 164 € TTC.

- **Médiathèque départementale** : lettre du 24/04/2023 : appui technique après de la DRAC, conseil...
- **Géomètre du cadastre à la DGFIP** : communiqué de la CGT et réponse de la DGFIP.
- **Course cycliste** le 18 juin à Pardaillan avec une partie du circuit sur la commune. Des flyers seront remis aux habitants concernés pour le sens de circulation.

7) Compte rendu de réunions

- **Participation citoyenne** : Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 23 mai en présence du Lieutenant Johnny HARDELIN et des référents communaux. Il rappelle leur rôle d'information et de vigilance auprès de la population en lien avec la gendarmerie. Pour toute urgence, contacter le 17 sinon directement la brigade de Miramont de Guyenne. Le lieutenant informe de l'opération tranquillité vacances, dispositif gratuit qui permet de signaler une absence de moyenne longue durée. Il est proposé de trouver un autre référent pour le secteur des Côteaux, de réaliser une réunion publique en septembre 2023 et de solliciter les communes voisines à participer.
- **TE 47** : 26/05 à St Pierre : demander à l'entreprise parcs et jardins de faire l'entretien des postes électriques.
- **Sivu Scolaire Pardaillan** : 05/06 : projet emploi service civique. Possibilité de faire appel à une agence intérimaire de Marmande en sus de l'association intermédiaire de Miramont. Une convention est signée avec les communes de Cambes et Monteton pour les inscriptions des enfants aux écoles du RPI.
- **CCPL commission environnement** : M. CHAMBOULIVE, le 5/07, présentation des fresques du climat.
- **CCPL commission économie/tourisme/agriculture** : le bureau intercommunal de Tourisme (BIT) d'Allemans du Dropt n'ouvrira pas cet été. Des bornes interactives ont été mises en place devant les BIT de Miramont, Lauzun et Allemans du Dropt. L'association de l'OTPL sera dissoute en fin d'année 2023. Info sur les ragondins. Subvention à 2 jeunes agriculteurs.
- **CCPL conseil communautaire** : 24/05 à Puysserampion : maison de santé de Miramont : 1 médecin et 1 infirmière qui vont s'installer.
- **Epidropt** : M. CROUZET rapporte de la mise en place, prochainement, d'un éco-pâturage au lac de Lescourroux avec des moutons. 5 lacs sont gérés par le syndicat.

8) Questions diverses

- **Panneau occitan** : lecture du courrier du Conseil Départemental, la commune peut se porter candidate jusqu'en 2026 pour l'installation d'un panneau au nom de la commune en occitan, entièrement financé par le Département. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne donne pas suite pour cette année.

Pour : 1 Contre : 6 Abstention : 0

- **Maison à démolir** : le permis de démolition est accordé depuis le 15 mai 2023. Le propriétaire, avant de démolir, doit faire réaliser des diagnostics...
- **2 Courriers adressés au Département** : demande de sécurisation de la route Marguerite Duras suite au courrier d'un administré et demande de réfection de la RD 309.
- **Société de chasse (ACCA)** : demande pour brancher le congélateur de l'association dans la réserve de la salle des fêtes. Après discussion, le conseil municipal donne son accord à condition de remettre une police d'assurance de locataire pour ce congélateur au nom de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.

DÉLIBÉRATIONS

2023-18 : Motion en soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux